



Questions diverses suite à accident

Par **bisous98**, le **05/01/2008 à 18:32**

Bonjour, J'ai prêté mon véhicule à mon frère avec lequel il a eu un accident avec trois passagers à bord. J'étais assuré tous risques. Une voiture non identifiée leur a coupé la route et il est tombé dans le port. Tous les quatre ont pu sortir de l'eau. Tout d'abord, je veux savoir ce que peut me demander l'assurance GMF en franchise. Dans mon contrat, j'ai une franchise dommages accidents de 388 euros. Il est indiqué que pour le prêt du volant une franchise de 462 euros et si le conducteur est un jeune chauffeur 762 euros. Mon frère est un jeune chauffeur. Il est assuré par ailleurs pour une clio sur laquelle on est co-proprétaire. Sur cette assurance, je suis conducteur responsable et lui conducteur secondaire. QUE vais-je devoir payer en franchise? Peuvent-ils me demander cumulativement ces trois franchises ou non? Comment sont considérés les passagers dans cet accident? Ils ont perdu des effets personnels dans l'accident. Seront-ils indemnisés et à quel titre? Certains d'entre eux ont découvert après l'accident des douleurs non décelées lors de l'accident. L'assurance prendra-t-elle en charge et à quel titre? Je ne fais plus confiance à mon assurance. Depuis l'accident, je vais de surprise en surprise avec elle et je ne veux pas me faire avoir. Merci de m'aider à me défendre